

# SAGE VISTRE NAPPES VISTRENNQUES ET COSTIÈRES



## SAGE VISTRE, NAPPES VISTRENNQUE ET COSTIÈRES

TERRITOIRE : PÉRIMÈTRE DU SAGE

### SAGE VISTRE NAPPES VISTRENNQUE ET COSTIÈRES

184, Rue des Capitaines  
30600 VAUVERT

Tél./Fax : 04 66 88 52 74  
sage.vistre.vistrenque@neuf.fr

### NAISSANCE DU PROJET

Lancé en 2003 à l'initiative du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières rejoint par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre, la définition du périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont fait l'objet d'une réflexion commune entre les collectivités locales et les services de l'État.

L'élaboration du SAGE a alors été confié à ces deux structures porteuses.

### LE TERRITOIRE ET SES MILIEUX AQUATIQUES

Situé dans le département du Gard, le territoire du SAGE couvre 48 communes réparties entre les Garrigues Nîmoises et la Petite Camargue Gardoise.

D'une superficie de 785 km<sup>2</sup>, le territoire est très peuplé. 250 000 habitants vivent essentiellement au Nord du périmètre du SAGE au caractère plutôt urbain (agglomération nîmoise et communes développées le long des axes de communication). Le Sud du territoire, Costières et Vaunage offrent un paysage plus rural.

#### Quelques chiffres ...

Le bassin versant du Vistre s'étend sur 580 km<sup>2</sup>. Le Vistre prend sa source à Bezouze et s'étire sur 46 km dans l'axe de la plaine de la Vistrenque. Son principal affluent, le Rhône parcourt 19 km dans la plaine de la Vaunage.

Les nappes Vistrenque et Costières couvrent une superficie de 540 km<sup>2</sup> et procurent une ressource en eau abondante et facile d'accès. 43 communes du territoire sont alimentées en eau potable par ces aquifères soit 130 000 personnes et environ 13 millions de m<sup>3</sup> d'eau consommée par an (chiffre de 2001).

#### Quelques problèmes ...

Les nombreux apports polluants issus des stations d'épuration et des rejets agricoles et industriels induisent une qualité médiocre des cours d'eau.

Le Vistre a été identifié par le SDAGE RMC (1996) comme cours d'eau prioritaire vis à vis de l'eutrophisation. Un Arrêté préfectoral classe ce cours d'eau en zone sensible au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (1991).

Les nappes Vistrenque et Costières sont classées depuis 1994 en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la Directive Nitrates de 1991 et font l'objet de programmes d'actions afin d'améliorer la situation.

L'artificialisation du Vistre, résultat d'aménagements de drainage de la plaine agricole et de rectification du lit effectués par le passé, a pour conséquence une propagation très rapide des crues.

### ABREVIATIONS :

**SDAGE** = Schéma  
Directeur d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux

**SAGE** = Schéma  
d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux

**CLE** = Commission Locale  
de l'Eau

### RENSEIGNEMENTS

[www.syndicat-vistre.fr](http://www.syndicat-vistre.fr)

[www.vistrenque.fr](http://www.vistrenque.fr)

[www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

### VOIR AUSSI LES FICHES

« Le SAGE : une démarche originale »

« La Commission Locale de l'Eau - CLE »

« SAGE et cadre réglementaire »

« Les documents du SAGE »

## LA CLE DU SAGE VISTRE, NAPPES VISTRENQUE ET COSTIÈRES

### LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

- ⇒ « *Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques* »
- ⇒ « *Qualité, gestion quantitative et usages* »
- ⇒ « *Risques naturels et technologiques* »
- ⇒ « *Aménagement et évolution du territoire* »

La **Commission du SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières** compte 41 membres titulaires représentant les élus locaux, les associations et l'État sur le territoire. Véritable " parlement de l'eau ", la CLE mène la concertation sur les objectifs de gestion de l'eau que poursuivent les acteurs locaux au cours de réunions plénières, techniques et de commissions de travail thématiques. Cette concertation est essentielle à la formulation la plus précise possible des préoccupations de chacun.

Quatre **commissions thématiques** ont été créées par la CLE. Elles permettent de mener les réflexions et les négociations sur chaque thème choisi en fonction des enjeux spécifiques au territoire.

Les travaux de la CLE sont préparés par un Bureau, assisté par un Comité technique.

Le **Bureau** assiste le Président dans l'organisation des réunions plénières de la CLE, prépare les cahiers des charges des différentes études nécessaires à l'élaboration du SAGE et synthétise les travaux des différentes commissions thématiques. Il est constitué de 12 membres de la CLE désignés par les 3 collèges.

Des usages qui conditionnent l'occupation des sols



Photo SAGE



Photo SAGE

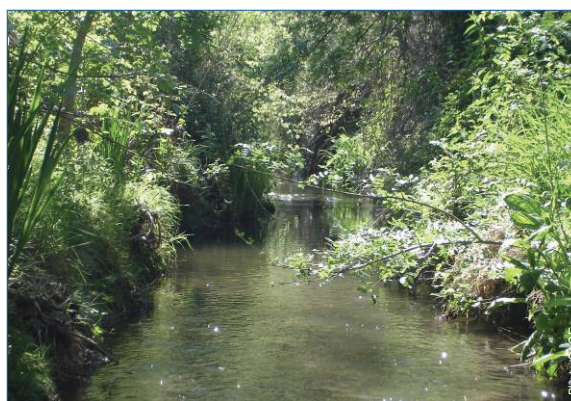


Photo SAGE

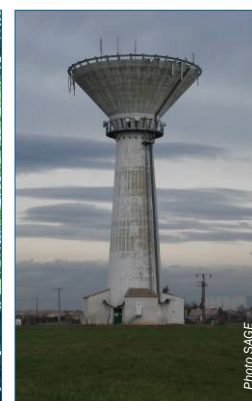


Photo SAGE

Des ressources et des milieux fragiles



Photo SAGE

Des risques à gérer sur un territoire qui s'urbanise

Le **comité technique** réunit les services techniques des structures associées à la démarche SAGE. Consulté autant que nécessaire par le Président de la CLE ou à la demande d'un ou de plusieurs membres, il est un appui à l'élaboration du SAGE.

Il comprend un représentant des services de la Région Languedoc-Roussillon, du Conseil Général du Gard, de la Direction Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon (DIREN), de la Délégation Inter-Services de l'Eau du Gard (DISE/DDAF), de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières, du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre, du Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard, de la Chambre d'Agriculture du Gard.

## PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU SAGE

